



## Mariage avec béninois visa court séjour,

Par **Happylilly**, le **08/10/2016 à 20:27**

Bonjour,rrnJe souhaite épouser mon chéri béninois qui a déposé un visa Schengen court séjour.rnIl retournera ensuite au Bénin pour son travail.rnJe ne souhaite pas qu'il reste, comme j'ai pu le lire, 3 mois en situation irrégulière pour prouver la vie commune rnIl retournera dans son pays déposer un visa conjoint de français.rnrnDoit on justifier de la vie commune quand même ?rnLe consulat ne va pas refuser le visa sous motif rupture du mariage qui sera de fait car il sera retourne chez lui à l'expiration du visa Schengen ?rnrnMerci pour vos conseils un vrai parcours du combattant.

Par **amajuris**, le **08/10/2016 à 20:38**

bonjour,rnvous pouvez vous marier dans le pays de votre chéri, faire transcrire votre mariage au consulat de france et puis demander un visa conjoint de français.rndans la demande de visa long séjour pour la france, dans la partie motif, il existe la case mariage.rnla délivrance d'un titre de séjour conjoint de français est soumis à certaines conditions indiquées dans le lien ci-dessous:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>rnSalutations